



MINISTERE DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE, DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Avis d'Appel d'Offres Ouvert

N° 01-2024/DAO/MNDPT/PRMP
19/06/2024

1. Cet Avis spécifique d'Appel d'Offres Ouvert fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés publié dans le Journal des Marchés Publics n° en date du et dans **Les Nouvelles le 14/06/2024**.

2. Le MINISTERE DU DEVELOPPEMENT NUMERIQUE, DES POSTES ET DES TELECOMMUNICATIONS sollicite de la part des candidats intéressés des offres sous plis fermés pour fournir : **Fournitures autres que papiers** . Les fournitures constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

3. La procédure de passation de marché applicable est l'Appel d'Offres Ouvert tel qu'il est défini dans la loi N°2016-055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés Publics en ses articles 35, 63 en vue de la passation de marché à quantité fixe conclu à prix unitaire .

4. Le Dossier d'Appel d'Offres complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirent prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

- Nom du responsable : RASOLONDRAINY Mamy Nirina
- Fonction : PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS
- Bureau : , Étage : 2ème, Porte : 212

5. Pour le (ou les) candidat(s) désirent soumissionner, le Dossier d'Appel d'Offres doit être retiré auprès de l'Autorité contractante moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :

- Lot 1 : vingt mille Ariary (**Ar 20 000.00**)

ou son équivalent en monnaie librement convertible libellé au nom de l'Agent comptable de l'ARMP ou au nom du régisseur de recettes de l'ARMP.

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire

6. Les plis devront parvenir à , étage: 2ème / porte: 212 au plus tard le **22/07/2024 à 09 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

7. La soumission des offres par voie électronique **ne sera pas autorisée**.

8. La garantie de soumission n'est pas requise.



à _____, Le 19/06/2024
La Personne Responsable des Marchés Publics